

REUNION 3 AVRIL 2018

Le 28 mars deux mille dix-huit, Nous, André CAZAUX, Maire de Gamarde-Les-Bains, avons convoqué individuellement et par écrit Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux en exercice à la séance du 3 avril 2018.

Le 3 avril deux mille dix-huit à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de André CAZAUX, Maire.

Excusés : Mme Soteras Sylvie, M Labernède Patrice

Pouvoirs : Mme Soteras Sylvie donne pouvoir à Mme Roudaut Patricia

Secrétaire de séance : M. FEIGNA Jean-Pierre

Le compte-rendu de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité des présents.

➤ INTERVENTION DU SERVICE JURIDIQUE DE L'ADACL

André CAZAUX remercie les Juristes de l'ADACL, Monsieur Potet et sa collaboratrice, d'avoir fait le déplacement afin de participer à cette réunion.

Il précise leur avoir montré la salle du temps libre, local où se trouve actuellement Mme Cabiro.

Après un rappel des faits par Monsieur Potet constatés et analysés à travers divers documents qui leur avaient été transmis, sa collaboratrice nous décline les éventuelles solutions.

Ces derniers rappellent que la Convention dite précaire et temporaire est conforme à la situation après avoir complété et modifié un article concernant « la précarité » et doit être transmise à l'intéressée en annexe d'une Lettre RAR de rappel.

Lors de son intervention, Monsieur Potet évoque aussi les critères qui ont motivé les élus à accepter ou refuser les postulants au pôle médical.

Lors de la prochaine réunion du C M fixée au 11 Avril prochain, une délibération sera adoptée conformément aux solutions proposées.

Divers autres échanges entre les Membres du C M présents et les Juristes ont permis un point précis sur les droits et devoirs des Associations, sur l'utilisation de la licence IV et les réglementations en cours et à venir.

Monsieur Potet et sa collaboratrice quittent la séance.

➤ QUESTIONS DIVERSES

- *Salle du temps libre*

Un débat s'engage sur la récupération de la salle du temps libre côté parquet afin de la rendre disponible pour les associations.

Se pose le problème de son aménagement actuel.

Après discussion, il est décidé de passer au vote à main levée.

Votants : 13 membres + 1 procuration de Mme Sylvie Soteras donnant pouvoir à Mme Patricia Roudaut.

Résultat du vote :

- Pour conserver en l'état la salle du temps libre : 3 voix (Mme Dugène, Mrs Cazaux et Feigna)
- Pour démonter les cloisons intérieures et retrouver sa configuration initiale : 11 voix (10 présents + 1 pouvoir)

- *Inauguration local de la chasse*

Jean-Marc Castets propose d'effectuer l'inauguration du local de la chasse le samedi 21 avril 2018 à midi.

Il précise que l'association de chasse se chargera de l'organisation et invitera le conseil municipal et les entreprises ayant participé aux travaux.

Après discussion, l'ensemble des membres présents valide cette proposition.

